



De vendredi à dimanche aucun de nous n'a pu échapper aux images télévisées de la venue du Pape Benoît XVI en France, sa présence à l'Élysée, et la messe qu'il a donnée en présence du gouvernement. Ce n'est pas une démarche personnelle de Nicolas Sarkozy, mais le président de la République lui-même qui reçoit une autorité religieuse. En cela, il rompt une première fois, mais pas pour la première fois, avec la laïcité.

Selon le président de la République, il est « légitime pour la démocratie et respectueux pour la laïcité de dialoguer avec les religions » et « en appelle à une laïcité positive ». Remarquons préalablement que le qualificatif de « positive » apposé à la laïcité suppose qu'il existe une laïcité « négative » : c'est celle que le président de la République appelle « laïcité qui exclut ou qui dénonce ». Or, la laïcité en France, depuis 1905 n'a jamais exclu. Bien au contraire, son fondement même est de permettre à chacun, quelle que soit sa religion ou son appartenance philosophique de vivre en commun avec les autres. La laïcité française, depuis 1905 n'a jamais non plus dénoncé. L'indifférence de la République à l'égard de l'appartenance religieuse de chacun est le fondement même de la liberté de conscience de chacun : la République ne s'occupe pas des options religieuses et spirituelles prises par les uns et les autres.

Mais quelle est donc cette laïcité « positive » ? Selon le président de la République, « notre devoir est d'entendre ce que [le Pape a à] nous dire » sur les réflexions actuellement en cours entre la France et l'Europe, comme « sur la moralisation du capitalisme financier », sur la bioéthique, l'environnement... Ceci est une demande d'intervention de l'Église en tant

qu'institution religieuse dans le débat public, dans le débat des représentants que le peuple s'est choisi. C'est une demande d'intervention d'une religion dans les affaires politiques, celles pour lesquelles, dans la République, les représentants du peuple sont élus pour débattre et déterminer l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt de tous au terme d'un débat raisonné et argumenté.

Parmi les raisons ayant conduit le législateur en 1905 à mettre en place un régime de séparation des Eglises et de l'Etat, se trouve la place centrale que la République accorde à la raison humaine. Pour les républicains, héritiers des Lumières, le citoyen émancipé est en mesure de déterminer ce qui est bon pour l'intérêt de tous, pour l'intérêt général. Or, l'Eglise dénie cette faculté humaine de déterminer l'intérêt général. En effet, pour l'Eglise « la raison doit constamment être purifiée, car son aveuglement éthique, découlant de la tentation de l'intérêt et du pouvoir qui l'éblouissent, est un danger qu'on ne peut jamais totalement éliminer» et la foi «est une force purificatrice pour la raison elle-même» (Benoit XVI, Lettre encyclique Deus Caritas est (Dieu est amour), 2005). En d'autres termes, le débat argumenté et raisonné, s'il n'est pas «purifié» par la foi, est dangereux, car «éthiquement» aveugle. Non seulement, cette vision du monde interdit tout débat aux non-croyants, ceux qui n'ont pas la foi, puisqu'ils représenteraient un «danger», mais de surcroît, cette conception de la raison est l'exact opposé du combat républicain pour l'émancipation de la personne humaine : pour les républicains, les conditions doivent être données à chacun des citoyens d'avoir la possibilité de s'émanciper de ses origines sociales, ethniques, familiales, religieuses pour penser l'intérêt de la société dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle les républicains se battent, entre autres, et comme nous le faisons sur notre territoire, pour l'accès de tous à l'école, à un logement, à la culture, à un emploi digne et un salaire décent... Notons enfin, que dans le vocabulaire employé, tout comme pour la laïcité «positive», si l'on postule qu'un raisonnement est «purifié», cela signifie que l'autre est impur.

Par ailleurs, la notion de « religion » n'a jamais été définie en droit français. Pourquoi ? Afin de permettre à tout un chacun d'avoir la liberté de conscience, c'est-à-dire, la liberté de penser ce qu'il souhaite. Aussi, si les religions sont invitées à prendre part au débat public, qui est réellement invité ? Quelle est la limite ? Qui est une religion, qui est une secte ? La porte qu'ouvre le président de la République laisse vent à de très multiples débordements.

Les citoyens, y compris les croyants, ont eux, contrairement au président de la République, la lucidité de comprendre l'intérêt de la laïcité. L'invitation faite par le chef de l'Etat au Pape de participer au débat public n'est autre qu'une manœuvre politique du chef de l'Etat et du Pape pour défaire la laïcité française.

Notre devoir de citoyens est de résister à cette manœuvre et de rester lucide quant au bien-fondé de la séparation des Eglises et de l'Etat, condition de l'émancipation et de la liberté de conscience, condition de la paix entre nous dans la cité.